

Date de convocation : 20 novembre 2023

Date d'envoi : 20 novembre 2023

Date d'affichage : 20 novembre 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 52-2023 LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 21 -- ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine.

Absents ayant donné procuration : 2 - MATHON S. à ALLIX J. M., SCOTTO DI VETTIMO S. à GIMON J. P.

Secrétaire de séance : VACHERESSE Marc.

OBJET : Demandes de subvention - Réfection de la Place du Village et du Parvis de l'Eglise – Tranche 1

Le Maire explique que ce dossier, présenté en 2021, a fait l'objet d'une réflexion globale avec l'aide des services du CAUE (Conseil d'Architecture Urbanisme Environnement).

A l'issue de plusieurs réunions de travail, un scénario préférentiel a été retenu par les membres de la Commission. Compte tenu de l'ampleur et du coût des travaux à réaliser, il est décidé de réaliser cette opération en 3 phases.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan d'aménagement d'ensemble ainsi que le scénario retenu.

La phase 1 consistera principalement à la rénovation du parvis de l'Eglise par la piétonnisation du parvis, la végétalisation des espaces en bordure de la route et des stationnements et la mise en place de surfaces perméables propices au rafraîchissement des lieux et favorisant l'infiltration des eaux de pluie.

Le montant des travaux de la phase 1 est estimé à la somme de 72 463.00 € H. T. (86 955.60 € T. T. C). Cette opération s'inscrit dans le cadre des projets de développement économique, social et environnemental et pourrait bénéficier du concours :

- des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 (DETR) ;
- de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- du Fonds Vert.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

| | |
|--|-------------|
| Travaux d'aménagement phase 1 | 72 463.00 € |
| Subvention DSIL/DETR (30 %) | 21 738.90 € |
| Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (30 %)..... | 21 738.90 € |
| Subvention Fonds Vert (20 %) | 14 492.60 € |
| Autofinancement communal H. T.(20 %) | 14 492.60 € |

Après en avoir délibéré, à la majorité, 20 voix pour et 3 abstentions (M. MARION, J. P. GIMON, S. SCOTTO DI VETTIMO), le Conseil Municipal :

- Approuve les travaux à intervenir pour l'aménagement du parvis de l'Eglise tels que mentionnés ci-dessus ;
- Adopte le plan de financement présenté ;
- Sollicite l'aide de l'Etat au taux maximum pour cette opération, dans le cadre de la DSIL/DETR 2024 ;
- Sollicite l'aide de la Région au taux maximum pour cette opération ;
- Sollicite l'aide du Fonds Vert.
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Secrétaire de Séance,
Marc VACHERESSE**



**Le Maire,
Philippe ROUX**



Acte exécutoire après transmission électronique
en Sous-Préfecture le ...29/11/2023.....
et de sa publication le ...29/11/2023.....
Identifiant unique n° 007-210702312-2023_11_27_52DE